

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CH

Réf: 9700467RCOM11039-2



ISK BIOSCIENCES EUROPE S.A.  
Pegasus Park  
De Kleetlaan 12B - Bus 9  
1831 DIEGEM  
BELGIQUE

Paris, le 30 JUIN 2015

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Le présent courrier et sa décision jointe retirent et remplacent le courrier et la décision datés du 23 juin 2015 portant la référence 9700467RCOM11039 (modification portant sur l'ajout de délais d'écoulement des stocks).

Par courrier daté du 10 mars 2014, je vous notifiais mon intention de retirer l'autorisation de mise sur le marché de votre préparation, suite au réexamen de l'autorisation post inclusion de la substance active Fluazinam à l'annexe I de la directive 91/414/CEE. Vous avez fait valoir des observations par courrier, le 18 mars 2014. Suite à ces observations, l'Anses a été saisie et a rendu ses conclusions le 15 mai 2015.

Vous trouverez ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de réexamen communautaire d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

**N° Intrant : 9700467 - SEKOYA**

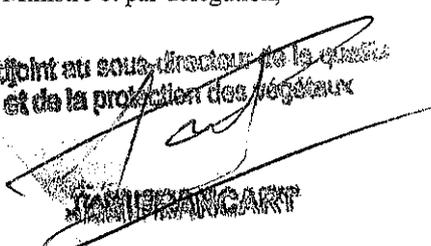
**AMM n° 9700467**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

L'attaché au sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux  
  
J. BANGART

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9700467 Nom commercial : **SEKOYA**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 9700467

Firme détentrice : ISK BIOSCIENCES EUROPE S.A.

Type commercial : Revente

Composition : Fluazinam 500 G/L

Vu l'avis de l'Anses n° 2011-0424 du 29 janvier 2014

Vu l'intention de retrait du 10 mars 2014

Vu la notification de l'Anses n° 2014-5384 du 15 mai 2015

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation SEKOYA est retirée en raison d'un risque pour les opérateurs et les travailleurs.

### Dénominations commerciales

SEKOYA,

### Liste des usages rattachés

USAGE 12703205 - Vigne\*Trt Part.Aer.\*Pourriture grise

Dose d'emploi 1,5 L/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date de fin de Date de fin

Commercialisation : d'Utilisation :

23/12/2015

23/12/2016

Cond. Emp. : Utilisation sur vigne destinée à la production de raisin de cuve uniquement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

  
JEAN FRANCAERT

30 JUIN 2015